

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

AUTORITÉ NATIONALE D'ASSURANCE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DE LA LICENCE DE
« DROIT DES AFFAIRES » DE L'INSTITUT D'ÉTUDES
SUPÉRIEURES DE MANAGEMENT ET DE DROIT (IESMD)**

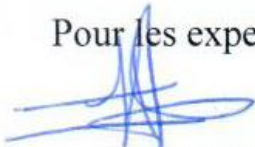
L'équipe d'évaluateurs :

M. Papa Sy, Docteur en droit privé, Maître de conférences titulaire, Unité de Formation et de Recherches de Sciences juridiques et Politiques (UFR SJP) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB), Président ;

M. Khalifa Ababacar Kane, Docteur en droit privé, Maître de conférences titulaire, Université Assane SECK de Ziguinchor, Membre ;

M. El Hadji Alioune Diop, Consultant, professionnel, Membre.

Pour les experts,



Le Président

Mai 2023

Table des matières

1.	Présentation de l'EPES et du programme évalué	4
2.	Avis sur le rapport d'auto-évaluation	4
3.	Description de la visite sur le terrain	4
4.	Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	5
5.	Points forts du programme.....	10
6.	Points faibles du programme.....	11
7.	Appréciations générales du programme	11
8.	Recommandations à l'Établissement.....	11
9.	Recommandations à l'ANAQ-Sup	12
10.	Proposition de décision	12

Introduction

L'Institut d'Etudes Supérieures de Management et de Droit (IESMD) a présenté à l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) un rapport d'auto-évaluation du programme de Licence droit des affaires en vue d'obtenir une accréditation auprès de l'ANAQ-Sup du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de Recherche et de l'innovation (MESRI).

L'ANAQ-Sup a désigné une équipe d'experts évaluateurs externes composée de M. Papa SY, Président, de M. Khalifa Ababacar Kane, membre et de M. El Hadji Alioune Diop, membre.

Cette équipe d'experts a effectué une visite de terrain, dans les locaux de l'IESMD, le mardi 30 mai 2023 de 08h 30 à 15h. Il s'agit d'une deuxième évaluation puisque le même programme a été soumis à l'appréciation des experts de l'ANAQ-SUP en vue de son accréditation en mai 2021.

Ce présent rapport est établi par l'équipe d'évaluateurs externes conformément au format de présentation recommandé par l'ANAQ – Sup.

1. Présentation de l'EPES et du programme évalué

L'Institut d'Etudes Supérieures de Management et de Droit est un établissement privé d'enseignement supérieur fondé en juin 2008. L'IESMD dispose de l'agrément provisoire numéro 0088/AG/MESUCUR/DES/DFS. Il est également habilité par l'Etat du Sénégal sous le numéro RepSEN/Ensup-priv/HA/027-2018 à délivrer des diplômes de licences en Sciences de Gestion et en Droit des affaires ;

L'IESMD vise à promouvoir une formation professionnelle de haut niveau et à participer au développement des économies et des entreprises africaines en mettant à leur disposition un personnel qualifié. L'IESMD dispense des enseignements en cours du jour, du soir et de week-end, en vue de l'acquisition de diplômes de Licences en Gestion et en Droit des affaires et des formations modulaires dans les métiers de caisse, de recouvrement, de transport, logistique, d'administration des affaires, de Gestion comptabilité, d'achat, approvisionnement et passation de marchés publics, d'audit et de contrôle de gestion.

Le présent rapport porte sur l'évaluation de la Licence professionnelle en droit des affaires de l'IESMD.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation est dans l'ensemble bien rédigé et répond aux différents éléments du référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ Sup. Le rapport est accompagné d'annexes composées essentiellement d'éléments de preuve des affirmations qui y sont contenues. (CV des enseignants du programme, syllabi de cours, ...).

3. Description de la visite sur le terrain

La visite des locaux a été effectuée avec le Monsieur SAMBA GUEYE, Président du comité de pilotage. Les locaux suivants ont été visités :

- les salles de cours (grande salles pour les cours magistraux et petites salles pour les travaux dirigés) ;
- les bureaux des enseignants ;
- les locaux administratifs ;
- la bibliothèque.

3.1. Organisation et déroulement de la visite

La visite des locaux a débuté à 13 h et a été terminée à 14 h. L'équipe d'expert a été accompagnée par les responsables du programme, en l'occurrence M. Samba Gueye et Docteur Djibril Diouf. La visite a été bien organisée et s'est aussi bien déroulée.

3.2. *Appréciation de la visite*

Les locaux sont en nombre suffisants et en bon état, en général. Ils peuvent, sans difficulté, accueillir le programme de la Licence de droit des affaires. Par ailleurs, les salles de cours sont bien entretenues avec une bonne aération et des issues de secours.

4. **Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup**

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01. Le programme d'études est régulièrement dispensé
Le programme est régulièrement dispensé, sans interruption, depuis 2012. Plusieurs promotions ont été diplômées, depuis cette date. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.02. Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de de l'institution
La mission principale de l'IESMD consiste à « <i>promouvoir une formation professionnelle de haut niveau, mais surtout de participer au développement des économies et des entreprises africaines en mettant à leur disposition un personnel qualifié.</i> ». La Licence de droit des affaires entre en droite ligne de cet objectif puisqu'elle vise à former des cadres moyens de niveau bac +3 dotés des compétences professionnelles dans le domaine du droit des affaires. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.
Le programme entretient des relations avec le monde professionnel et socio-économique puisque beaucoup d'enseignements sont assurés par des professionnels. Des accords de partenariat sont également signés avec des collectivités locales, des associations et des entreprises. Le programme développe également des partenariats avec les structures du secteur privé national pour améliorer l'insertion professionnel des étudiants. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité
Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.
Un manuel de procédure est en cours de finalisation mais le processus décisionnel est bien déterminé et connu des différents acteurs. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.
L'établissement ne compte pas encore en son sein d'enseignants-chercheurs permanents. Le personnel enseignant est essentiellement constitué de professionnels. Ils ont toutefois été associés au processus décisionnel menant à la mise en œuvre du programme. Cependant, afin d'assurer la pérennité du programme, le recrutement d'enseignants permanents reste une nécessité. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.
L'institution doit généraliser les fiches d'évaluation des enseignements et au besoin les rendre disponibles en utilisant les TIC. L'établissement doit améliorer le mécanisme d'évaluation des enseignements par les étudiants en généralisant les fiches d'évaluation et en procédant à leur exploitation systématique. Appréciation globale sur le standard : NON-ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose d'une maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La maquette proposée est cohérente et bien structurée. Le volume horaire exigé dans le cadre du système LMD est respecté et est bien réparti entre les différents enseignements du programme. Les plans de cours sont disponibles ainsi que les syllabii qui sont mis à la disposition des étudiants en début d'année académique.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Le programme est une licence professionnelle de droit des affaires. Les volumes horaires consacrés aux différents enseignements permettent aux étudiants d'être suffisamment outillés en vue de poursuivre des études de master en droit des affaires ou même de s'insérer dans le milieu professionnel en tant que juristes d'affaires.

Les disciplines fondamentales du droit sont enseignées durant les semestres 1, 2, 3 et 4 alors que les enseignements qui relèvent du droit des affaires sont dispensés aux étudiants pendant les semestres 5 et 6.

Par ailleurs, la maquette contient des matières non juridiques indispensables à la formation du juriste d'affaires comme la comptabilité et la fiscalité. Le programme répond ainsi aux standards reconnus au plan international.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Il existe un règlement des examens qui détaille les conditions d'obtention des attestations et des diplômes. Un document précisant ces éléments est remis aux étudiants au moment de leur inscription. Par ailleurs, le programme dispose d'un logiciel pour les délibérations qui permet aux étudiants d'avoir les résultats des examens dans des délais raisonnables ainsi que les attestations et diplômes.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant qui peut être amélioré.

Il existe des statistiques sur le taux de réussite du programme par classe et par promotion et non par unité d'enseignement. Il est assez satisfaisant et oscille entre 75 et 93%.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'enseignement et/ou de recherche (PER)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le corps professoral de la licence de droit des affaires est composé de professionnels issus du milieu judiciaire (magistrat, greffier) et de celui de l'entreprise mais aussi d'universitaires (universités Cheikh Anta Diop et Assane Seck de Ziguinchor) qui y interviennent en tant que vacataires. Les étudiants rencontrés sont satisfaits du corps enseignant qu'ils considèrent comme compétent et disponible.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

En tant qu'institut d'enseignement supérieur privé professionnel, l'IEMD n'a pas vocation à faire de la recherche. Il s'y ajoute que la structure ne dispose pas d'enseignants permanent. Pour cette raison, il est très difficile d'apprécier ce standard.

Appréciation globale sur le standard : NON-ATTEINT

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.

Le programme ne disposant pas d'enseignants permanent, ce standard est sans objet. Il n'existe pas de mobilité interuniversitaire. Les enseignants viennent essentiellement du milieu professionnel. Il n'existe pas non plus d'échanges d'enseignants entre le programme et les autres instituts d'enseignement privé supérieur.

Appréciation globale sur le standard : NON-ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s
Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées
Les conditions d'admission sont publiées et sont mises à la disposition des étudiants à travers le site web de l'institution.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.02. : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.
L'égalité des chances entre hommes et femmes est bien réalisée puisqu'il est noté une forte présence de ces dernières dans les différentes cohortes en formation. Les femmes représentent 70 % des effectifs du programme.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.
Le programme tel qu'il est décliné respecte les normes du système LMD. Le contenu de la maquette permet d'atteindre les objectifs fixés, c'est-à-dire la formation de juristes d'affaires opérationnels dès l'obtention de leur diplôme.
Par ailleurs, le contenu des enseignements est susceptible de favoriser la mobilité des étudiants qui pourraient éventuellement poursuivre leur formation dans les autres structures d'enseignement supérieur (publics ou privés). Cependant, l'absence d'accréditation du programme constitue un obstacle à une telle mobilité.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.
Il ressort des discussions avec le corps professoral et les étudiants que le taux d'encadrement est satisfaisant. Mais il n'existe pas de statistiques disponibles à ce propos.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.
Il existe un mécanisme d'aide aux étudiants pour faciliter l'obtention de stage ou leur insertion dans le milieu du travail. Des conventions de partenariat avec des cabinets spécialisés, des entreprises et des personnes ressources sont signées pour prendre en charge les stages des étudiants.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux
Standard 6.01. Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.
Les locaux sont disponibles, de même que les ressources en personnel et en équipement. Les salles de cours sont équipées et ventilées. Les tableaux sont aux normes, le matériel est de qualité, les extincteurs sont fonctionnels. Il existe une salle informatique équipée. Cependant, des efforts doivent être faits pour doter la bibliothèque de ressources documentaires suffisantes.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

5. Points forts du programme

Les points forts du programme sont relatifs les aspects suivants :

- **Une implantation intéressante pour la banlieue de Dakar**

Du fait de son implantation, l'accès pour les étudiants domiciliés en banlieue est facilité. Ceci participe à la réduction des abandons et des taux d'échec de cette population estudiantine particulièrement importante.

- **Une équipe motivée**

L'encadrement administratif et les promoteurs de l'Ecole proviennent des premières et grandes écoles privées de la place. Il a donc fait une bonne connaissance du métier et de la cible et paraît très motivée. En plus, beaucoup de professionnels sont partie prenante dans l'initiative pédagogique élaborée.

- **Une maquette révisée mieux structurée et plus cohérente**

La maquette a été révisée pour tenir compte des observations de l'équipe d'experts qui avait procédé à la première évaluation du programme. Elle est désormais bien structurée et cohérente. Son contenu permet au programme d'atteindre les objectifs visés.

- **Une politique d'insertion professionnelle des diplômés**

Le programme dispose d'une cellule qui accompagne les étudiants dans la recherche de stage et leur insertion professionnelle. Plusieurs conventions de stage ont été signées entre IESMD et des entreprises de la place.

6. Points faibles du programme

Les points faibles du programme concernent les aspects ci-après :

- Absence de certaines matières telles les contrats spéciaux, les pratiques contractuelles, le droit de l'investissement en licence 3
- Absence de spécification des UE répétitives

7. Appréciations générales du programme

L'offre de formation présentée est très ambitieuse et se déroule sous la responsabilité d'un personnel enseignant ayant une grande expérience dans l'enseignement supérieur privé. La maquette est cohérente et est bien structurée. Les enseignements qui y sont contenu permettent aux étudiants d'acquérir les fondamentaux en droit, de manière générale et en droit privé, en particulier. La maquette contient également les différentes disciplines relevant du droit des affaires, objet du programme évalué. Elle permet aux étudiants d'être suffisamment outillés pour poursuivre des études de master en droit des affaires ou pour s'insérer dans le milieu professionnel en tant que juriste d'affaires. Les étudiants reconcentrés par les experts ont ainsi exprimé leur satisfaction sur la manière dont les enseignements se déroulent mais aussi sur les contenus qui leur sont proposés.

Le Personnel Administratif Technique et de Service (PATs) est très motivé. Il entretient de très bons rapports avec les responsables du programme et les étudiants.

8. Recommandations à l'Établissement

L'équipe d'experts recommande à l'établissement de :

- Effectuer un toilettage de certaines parties de la maquette pour une meilleure lisibilité : par exemple mettre le droit pénal et le droit pénal des affaires dans une UE de droit privé
- Supprimer les répétitions inutiles de matières sur la maquette
- Ajouter dans la maquette de matières telles que les contrats spéciaux, le droit de l'investissement
- Augmenter le volume horaire consacré au droit des procédures collectives d'apurement du passif
- Formaliser les jurys de délibération par un arrêté

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

Tenir davantage compte de la spécificité des instituts supérieurs d'enseignement privé qui peuvent difficilement respecter certains standards. Il est en ainsi des standards 4.02 relatifs à la répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants et 4.03 qui concerne la mobilité du PER.

10. Proposition de décision

Accréditation proposée.